

COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 21/02/2019

Nombre de membres présents : 13

Date d'affichage : 21/02/2019

Nombre de suffrages exprimés : 15

L'AN DEUX MIL DIX NEUF le VINGT HUIT FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

Etaient présents : MM. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, M. Daniel CHAUD, Mme Christelle LAFFAY, Mme Christine CHAVEROT, M. Gilles PUIER, Mme Françoise GAGNIERE, M. Julien BOLVY, Mme Martine MAGAT, Mme Isabelle GIRARDET, M. Fabrice DUREL, Mme Delphine RAMPON, Monsieur Gilles DURDILLY.

Absent excusé : M. Dominique DEVOS donne pouvoir à Monsieur Gilles DUBESSY, Monsieur Thierry BOST donne pouvoir à Monsieur Julien BOLVY

Secrétaire de séance : Madame Martine MAGAT

COMPTE RENDU DU 28 Février 2019

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu du 17 janvier 2019, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 17 janvier 2019.

1) Demande de subvention « Appel à projet du Département pour l'enfance et la petite enfance « création d'une école maternelle et d'une garderie scolaire »

Monsieur le Maire rappelle les travaux concernant la construction d'une école maternelle et d'une garderie scolaire, susceptible de bénéficier du soutien du Département du Rhône dans le cadre du dispositif d'Appel à projet mis en place en 2017.

Le Conseil Départemental du Rhône aide les communes et leurs groupements afin de faire du territoire départemental un espace de solidarité, sur le fondement de l'article L.1111-10, 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales qui disposent que « le département peut contribuer au financement des projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupement, à leur demande ».

Monsieur le maire propose de déposer une demande de subvention au Département dans le cadre d'Appel à projet « pour l'Enfance et la petite Enfance » dans le cadre de la création de l'école maternelle et de la garderie scolaire

Coût de l'opération :

Le coût prévisionnel Hors Taxes s'élève à :	658 350 euros HT
<u>Financement de l'opération</u> :	
Région montant sollicité en 2018	75 000 euros
Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux notifiées en 2018	
taux de subvention de 35 % Montant HT subventionnée de 475 000 €	166 250 euros
Département du Rhône 34 %	208 550 euros
Commune (Fonds propres et emprunts)	<u>208 550 euros</u>
TOTAL	658 350 euros

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil approuve cette décision.

2) Demande de subvention « Appel à projet du Département pour la requalification des centres-bourgs « création d'un restaurant scolaire »

Monsieur le Maire rappelle les travaux concernant la construction d'une école maternelle et d'une garderie scolaire est susceptible de bénéficier du soutien du Département du Rhône dans le cadre du dispositif d'Appel à projet mis en place en 2017.

Le Conseil Départemental du Rhône aide les communes et leurs groupements afin de faire du territoire départemental un espace de solidarité, sur le fondement de l'article L.1111-10, 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales qui disposent que « le département peut contribuer au financement des projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupement, à leur demande ».

Monsieur le maire propose de déposer une demande de subvention au Département dans le cadre d'Appel à projet « pour la requalification des centre-bourgs » dans le cadre de la création d'un restaurant scolaire »

Coût de l'opération :

Le coût prévisionnel Hors Taxes s'élève à :	707 513.00 euros HT
<u>Financement de l'opération</u> :	
Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux taux de subvention	

de 35 % Montant HT subventionnée de 475 000 €	166 250.00 euros
Dotation de la région dans le cadre du CAR taux de subvention de 11% du montant HT subventionné de 550 362 €	60 000.00 euros
Département du Rhône 34 %	240 631.50 euros
Commune (Fonds propres et emprunts)	<u>240 631.50 euros</u>
TOTAL	707 513.00 euros

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil approuve cette décision.

3) Régularisation foncière de la parcelle AB 361

Monsieur le Maire informe le conseil d'un changement de limite de propriété entre la parcelle AB 315 appartenant à Madame Nathalie QUELIN et la parcelle AB 361 appartenant à la commune de Saint-forgeux, située « Impasse des Jardins ».

Il convient aujourd'hui d'intégrer à la parcelle AB 361 une surface de 25 m² détachée de la parcelle AB 315.

La parcelle AB 361 fera partie d'une division avec la SEMCODA pour la réalisation de trois maisons individuelles. Il a été convenu que la SEMCODA prendrait à sa charge les frais de notaire ainsi que les frais de géomètre pour la régularisation foncière de ce dossier de donation, lors de l'acquisition de la parcelle AB 361.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte correspondant, et, précise au Conseil Municipal que l'acte sera établi par notre notaire Maître DELORME Dominique de Pontcharra sur Turdine, les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération sont à la charge de la SEMCODA, lors de l'acquisition de cette dernière parcelle AB 361 appartenant à la Commune.

Le Conseil après avoir écouté l'exposé et à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil approuve cette décision.

4) Approbation d'une charte de partenariat portant pacte financier et fiscal de solidarité au sens de l'article 1609 nonies C du CGI

Considérant le travail important déjà effectué par délibérations de la COR du 26 septembre 2018, d'ajustement des Allocations de Compensations et de réajustement de la Dotation de Solidarité Communautaire, qui vise à réduire les disparités de charges et de recettes entre ses communes membres, et le principe qui vient d'être acté d'un reversement partiel à la COR de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes sur ses zones d'activités ;

Considérant la nécessité de faire évoluer les liens financiers et des relations de solidarité entre la COR et ses communes membres par la conclusion d'une charte qui inclura la signature de contrats de développement avec les communes sur la base des opérations identifiées lors des rencontres effectuées par le Président de la COR avec l'ensemble des Maires, lors du dernier trimestre de l'année 2018 ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil :

- d'approuver le contenu de la charte de partenariat à conclure avec la COR et les autres communes, de considérer qu'elle vaudra pacte financier et fiscal de solidarité (au sens de l'article 1609 nonies C du CGI) entre la COR et ses communes membres,
- de mandater Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires (charte et contrats de développement avec les communes) à la bonne exécution de la présente décision.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3

Le Conseil approuve cette décision.

5) Informations diverses

Monsieur le Maire informe :

- Dans le prochain budget une opération est prévue pour le nouveau cimetière, une nouvelle rangée de concessions va être réalisée. Le mur qui entoure le nouveau cimetière a des tuiles de cassées voir pour les changer.
- Mise en place d'extinction de nuit courant de la semaine 11, pour rappel l'éclairage public sera totalement interrompu de 23 heures à 6 heures, d'octobre à avril et restera éteint de mai à septembre.
- L'Installation d'une surface de 65 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle d'animation est faite, une étude est en cours pour l'installation des mêmes panneaux sur la toiture du gymnase est en cours.

- Monsieur MAILLARD du service COT énergie de la COR procède à diverses analyses pour l'obtention de subventions, concernant la réparation de la géothermie au gymnase, ainsi qu'une étude pour le remplacement de la chaudière fioul de l'église par une chaudière à bois va être faite par ce même service.
- Nous avons reçu le devis d'Eiffage d'un montant de 71 000 € pour la réalisation d'un pont sur le passage à gué, situé « chemin des gas », une étude d'impact sur l'environnement doit être réalisée, je me suis rapproché du SYRIBT afin d'étudier diverses possibilités, une information nous parviendra courant le mois de mars.
- En 2015 nous avons pris une délibération acceptant la mise en place d'une antenne pour la télé-relève de la société GRDF, celle-ci sera installée prochainement sur le toit de l'église, un loyer de 50 € sera perçu par la commune tous les ans.
- Mme COMBE Joëlle a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2019, le temps de travail de l'agent qui sera recruté sera de 27 h 37 annualisées.
- Une manifestation avec les nouveaux et anciens élus de Saint-Forgeux, ainsi, que les associations sportives du village, va être organisée le 21 septembre 2019 pour nommer le gymnase, Monsieur Jacques LARROCHETTE ayant accepté que ce bâtiment porte son nom.

TOUR DE TABLE

Madame Chantal DUJARDIN-REY :

- Présentation des différents Permis de construire et Déclarations préalables.
- Révision simplifiée du PLU : une réunion a eu lieu avec la commission urbanisme, afin de répertorier les changements de destination. Avec Isabelle GIRARDET et Julien BOLVY nous avons pris des photos des granges et bâtiments qui peuvent être susceptibles d'intégrer ce changement. Les photos vont être envoyées au Cabinet LATITUDE en charge de la modification N° 1 du PLU.

Monsieur Daniel CHAUD :

- Location d'une mini pelle dans un premier temps pour une période de deux semaines, une nouvelle semaine de location courant mars serait utile. Le travail est plus rapide qu'avec la pelle rétro du tracteur.
- Le taillage au chemin du Gorgeret va avoir lieu. Monsieur Julien BOLVY intervient et indique qu'il y a différents chemins de randonnées qui auraient besoin aussi du passage : soit de l'épareuse ou d'un débroussaillage manuel.
- Le gravillonnage chemin des Roches et du Pellerat est parti, l'entreprise EIFFAGE va refaire ce gravillonnage.
- Des banquettes sur le bas-côté vont être réalisées, situées « Aux Martinières » et « route du Giroud ».
- Chemin du Plat du Mont sur 3 mètres, le goudron est parti. Programmée une réalisation de réfection de cette chaussée.
- Nous avons reçu un courrier de Mme TREILLE, route de Villechenève, concernant l'affaissement de l'accotement de la voirie au-dessus d'un terrain lui appartenant. Monsieur Pierre DUBUISSON s'est rendu sur place, il a constaté que la carrière située en dessous s'affaisse et que la route n'avait rien à voir avec cette problématique, il informera Madame TREILLE de ces constatations.
- Nous avons un devis pour un 4x4 IZISU avec une benne hydraulique, d'un montant de 18 000 € pour le remplacement du TOYOTA du service technique.
- Fleurissement : nous allons supprimer quelques jardinières et refaire l'agencement des bacs sur les glissières, afin d'économiser du temps et des économies d'eau. Monsieur le Maire intervient et demande à juste titre de faire attention à l'eau car depuis quelques années, nous recevons des arrêtés de la préfecture, interdisant l'arrosage durant les périodes les plus chaudes.

Madame Christelle LAFFAY :

Présentation des différents nouveaux programmes d'investissements susceptibles de rentrer dans le budget 2019 :

- Continuité des travaux du Centre Bourg, bâtiment école, garderie scolaire et restaurant scolaire.
 - Bâtiments communaux : réfection de la salle d'animation (abaissement du plafond, éclairage et peinture ...)
- Gymnase : sur mur de la façade peinture, ...
- Gymnase réparation de la géothermie.

- Réfection des tennis,
- Aménagement du Cimetière (création d'une 3^{ème} rangée de concessions)
- Modification du PLU
- Véhicule pour le service technique
- Voirie 2019
-

Différentes dates à retenir :

- Jeudi 23 mai à 20 h 30 dans le cadre du festival Fragment une compagnie fait une halte à la ferme équestre « des grands pins » 130 personnes peuvent être accueillies l'entrée est de 5 €.
- 26 Mai élections Européenne tenu des bureaux de vote.
-

Madame Isabelle GIRARDET :

Je remercie notre commerçant, boulangerie qui est resté ouvert pendant les congés de ses employés.

Monsieur Julien BOLVY :

Assemblée Générale de la pêche il a été demandé si la commune pouvait installer et faire l'aménagement du site de la cascade des baigneurs, en installant une table, des bancs, une poubelle, le conseil à l'unanimité approuve l'aménagement de ce site.

Madame Christine CHAVEROT :

- L'acheminement de la fibre par orange sera-t-elle aérien ou enterré ? Monsieur le Maire intervient et indique qu'il n'a pas de précision.
- Acquisition d'une nouvelle sono pour les associations, en effet notre sono n'est pas fonctionnelle pour l'utilisation avec des portables en Bluetooth.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H12
